

Formulaire de demande de collecte de pneumatiques usagés

A retourner auprès de votre mairie avant le **18 juillet 2025**

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en lien avec les communes du territoire, coordonne un nouveau projet de collecte et traitement des pneus inutilisés qui se déroulera sur l'année 2025.

La CAGG accompagne techniquement les communes afin de recenser les besoins de collecte.

Nous vous proposons de remplir le questionnaire ci-dessous afin de préciser vos besoins.

Le cout de la collecte et du traitement de vos pneus s'élève à 250€ HT ou 300€ TTC par tonne.

ATTENTION :

- Cette collecte ne concerne pas les pneus d'ensilage (se renseigner auprès de la Chambre d'Agriculture)
- Ne pourra être pris en charge que le nombre de pneus indiqué dans ce questionnaire.

(Tous les champs doivent obligatoirement être remplis pour le bon déroulé de la collecte)

Nom – Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Mail :

✓ **Combien de pneus possédez-vous ?**

Nombre de petits pneus (type tracteur tondeuse, kart, etc.) : (1 pneu \approx 2,00 kg)

Nombre de pneus moto : (1 pneu \approx 4,79 kg)

Nombre de pneus voiture/véhicule léger : (1 pneu \approx 8,26 kg)

Nombre de pneus poids lourd : (1 pneu \approx 58,67 kg)

Nombre de pneus agricole :

○ C1 : (1 pneu \approx 8,26 kg)

○ C2 : (1 pneu \approx 58,67 kg)

○ C3 : (1 pneu \approx 94,55 kg)

Nombre de pneus Génie Civil : (1 pneu \approx 277,28 kg)

✓ **Quel est l'état général de ces pneus ?** Sales Bon état de propreté

✓ **Localisation du gisement (Lieu-dit et commune) :**

✓ **Pour les grosses quantités, une collecte pourra être organisée sur le lieu de l'exploitation.**

Le lieu de stockage permet-il à une semi-remorque de manœuvrer pour le chargement : Oui Non

Disposez-vous déjà d'un engin de manutention : Oui Non

NB : Pour les petites quantités, les pneus devront être amenés sur des points de regroupements que nous vous indiquerons à la suite du retour de l'ensemble des formulaires de demande.

Merci de retourner ce questionnaire avant le 18 juillet 2025

Auprès de votre mairie

Contact du Référent communal :